

PREAMBULE A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE SECTEUR DIT DE LOSCOLO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17.09.2018 – INFORMATION

La mytiliculture est une ressource du territoire de Cap Atlantique au titre de l'économie dite « Primaire » qui associe l'agriculture et l'aquaculture. Elle relève en fait de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la « Croissance bleue » et concerne les ressources marines.

Sur le territoire de Cap Atlantique, ces « ressources » dépassent largement les activités traditionnelles (saliculture, aquaculture, conchyliculture, pêche, etc.).

CAP ATLANTIQUE s'est donc intéressée à la place de la mytiliculture à Pénestin où cette activité produit en moyenne 4 000 tonnes de moules par an. De par sa compétence et le rayonnement de cette économie, elle s'est engagée dans la création d'une zone d'activités.

La Communauté d'Agglomération s'implique aujourd'hui et en avance dans le projet du défi littoral et maritime porté par le département de Loire Atlantique dont relève CAP ATLANTIQUE et la commune de Pénestin.

On trouvera en annexe la charte d'engagement territoriale sur laquelle s'est engagée CAP ATLANTIQUE auprès du département de Loire Atlantique. Celle-ci préconise parmi d'autres et en termes d'aménagement du territoire une anticipation climatique et du trait de côte (P15) ;

Le projet de Loscolo, qui s'exprime dans le PLU de la commune de Pénestin depuis 1997, a été porté à la connaissance du public en 2002. Il anticipe tous les éléments portés dans cette « Charte Littorale » (Cf. annexe).

La réalisation du parc d'activités mytilicoles de Loscolo est un projet emblématique du développement du territoire de Cap Atlantique : en effet les ressources principales de cette communauté d'agglomération, à l'inverse de sa voisine la Carène, proviennent du tourisme et des économies primaires, dont la pêche, la saliculture et la mytiliculture qui en sont des éléments essentiels.

Le tout est naturellement organisé et soutenu dans un souci permanent de développement durable et de préservation de l'environnement, à telle enseigne qu'un programme LIFE de la communauté Européenne vient d'être attribué à Cap Atlantique pour les marais salants en particulier.

C'est dire si le projet du Loscolo est indispensable :

- Pour l'économie
- Pour l'environnement
- Pour le tourisme

1. Pour l'économie

Dispersées actuellement géographiquement, imbriquées dans des zones urbanisées les entreprises mytilicoles ne peuvent se développer, ont des difficultés à mettre en œuvre les réglementations sanitaires et du travail.

La zone de Loscolo permettra l'installation de structures modernes, de déplacer les centres d'expédition vers les zones de production, de pérenniser les emplois existants, et d'en créer de nouveaux.

2. Pour l'environnement

La qualité des eaux de la Vilaine se détériore régulièrement, son envasement se poursuit et peut générer des difficultés de traitement des coquillages. Pour ceux-ci, aucun véritable traitement des résidus n'a à ce jour été mis en place.

A l'inverse, la zone de Loscolo a des eaux d'excellente qualité (classées A en conchyliculture) et permettra de traiter les problèmes d'eaux de lavage des coquillages dans un souci environnemental optimum.

3. Pour le tourisme

Les tracteurs, charriots élévateurs, camions d'expéditions circulent actuellement en permanence sur les voies publiques et à proximité du bourg, ce qui notamment en période estivale, peut rendre la circulation difficile, voire dangereuse, en particulier pour les cyclistes alors même que la commune de Pénestin a développé sur son territoire 31 KM de pistes cyclables.

Sur le territoire de Cap Atlantique, l'histoire récente a montré que la remise en état des marais salants de Guérande a permis de conjuguer développement économique et attrait touristique (musée des marais salants, coopérative Terre de Sel). A court terme, Loscolo permettra à n'en pas douter de répondre à une demande de découverte d'un métier proche de la nature.

Dans une approche plus analytique, le dossier à la connaissance du public comporte toutes les réponses aux questions posées à la Commissaire Enquêtrice.

En fait, le site de Loscolo n'est pas en bordure littorale (Cf. carte). Il se situe à 600 mètres du rivage et n'impacte en rien les paysages littoraux. Leur usage restera le même que précédemment. Il se limitera à ce qui existe aujourd'hui.

Les articulations entre cet espace et les espaces voisins seront réaménagées par le traitement des lisières et des franges et assureront de ce fait la protection par rapport au bruit voire aux impacts paysagers.

Les environnements multiples, marins ou terrestres, sont analysés dans leur détail et des compensations nécessaires limitées sont prévues.

Les circulations, telles qu'énoncées dans le dossier, mériteront sans doute des aménagements du règlement communal sur certains circuits (notamment en termes de bruits, de vitesse et de charges, voire de bandes de roulement).

Les déchets, les rejets ou résidus bénéficieront de traitements adaptés et l'eau qui nécessitera un pompage particulier sera aussi traitée à sa sortie des exutoires.

Dans les faits, sur la commune de Pénestin, cinq points de débarquement sont possibles et la commune n'envisage pas de les multiplier. Il s'agit du Bile, de Tréhiguier, de Poudrantaïs et du Halguen. Le site de Loscolo représente un lieu distant de façon équivalente pour chacun de ces sites. Il réduira les distances parcourues.

Le transfert de chaque installation individuelle n'est pas obligatoire. Pratiquement la moitié du tonnage réalisé est lié à 5 voire 6 entreprises qui souhaitent le déplacement dans la mesure où leur capacité de développement est actuellement limitée voire impossible :

- surface disponible,
- proximité d'urbanisation
- espace remarquable, voire zone humide
- absence de système d'assainissement
- absence de traitement des rejets
- conditions de travail inadéquates (les entreprises devront sans doute envisager leur maintien sur place en y intégrant les coûts nécessaires à l'amélioration des conditions d'exercice).

Par ailleurs, certaines entreprises seront sans doute amenées, en fonction de l'évolution des normes et des coûts d'équipements, à réaliser des regroupements.

Enfin, certaines d'entre elles s'investissent déjà sur des zones de productions nouvelles, Hoëdic, le secteur des mats et l'île Dumet. D'autres, envisagent d'investir dans le domaine des sous-produits organiques mytilicoles. Ces accroissements de zones de production et les modifications d'activités entraîneront la mise en place à terre d'équipements.

Ce projet a été largement concerté.

Il a bénéficié de publications au sein des instances professionnelles et au sein de la collectivité.

Les questions relatives aux engagements individuels seront toujours posées.

Toutefois, dans la mesure où on ne peut préjuger de l'avenir des réglementations européennes ni celui des évolutions climatiques, ce projet reste essentiel pour le maintien et le développement de cette activité économique majeure pour Pénestin et le territoire de Cap Atlantique

Il porte en lui les prémices des aménagements nécessaires pour l'économie de demain face au « Défi Littoral et Maritime » dont se saisissent, au-delà du département de Loire Atlantique, les régions Bretagne et Pays de la Loire.